



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 28 janvier 2026

Objet : Question parlementaire n° 3498 du 21 janvier 2026 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Placements d'enfants dans le contexte de la perte du logement ».

Madame la Ministre,

En date du 21 janvier 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice, du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre des Affaires intérieures.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Goergen.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Affaires intérieures

(s.) Léon Gloden